# cheveu2logo FRW

Ensemble pour des villages vivants

Ardenne-Famenne

Ardenne-Famenne

 Marloie, le 30 mars 2022



**CLDR de Rochefort**

**Compte-rendu de la 4ème réunion du GT Nature**

*Préhyr, le 28 mars 2022*

Présents :

* Patrick Lighezzolo, Natagora ;
* Michel peret, DNF ;
* Annick De Clerck ;
* Louise mertz, Echevine ;
* Camille Colson, Administration communale ;
* Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés : Alain Henrard, Françoise Guyot, Louis mélignon, Gwenaël Delaite, Bernard convié, Françoise Lebeau Stéphanie Dessy (Contrat de rivière Lesse), Yvon Herman, Julie Mommaerts-Herman (Présidente de la CLDR).

----------------------------------------------------------

Cette quatrième réunion du groupe de travail « Nature » s’inscrit dans la continuité des rencontres précédentes. L’appel à projets BiodiverCité 2022 ayant déjà fait l’objet d’une réunion préalable, la rencontre porte donc sur l’opérationnalisation des projets proposés précédemment. Mais la liste proposée n’étant évidemment pas exhaustive, il sera aussi questions de projets nouveaux.

En préalable, deux projets discutés en 2021 n’avaient pas été repris et ne le sont toujours pas :

* La lutte contre les chenilles processionnaires : il ne s’agit pas d’une espèce exotique. La seule solution (dans le cadre de BiodiverCité) est de favoriser une espèce prédatrice… dont la population doit être renforcée… Ce qui n’est pas évident !
* La formation du personnel communal n’avait pas été retenue en 2021. Le budget était dépassé et il existe des formations gratuites (voir ADALIA…). Les formations organisées par Natagora sont surtout conçues pour le secteur privé.

Les participants détaillent ensuite les différents projets susceptibles de rentrer dans BiodiverCité 2022.

* **Aire d’observation près du RAVeL**: non loin d’Eprave, il faudrait dégager environ 6 mètres sur le côté du RAVeL et créer une avancée vers une mare. Cela permettrait d’avoir une **vue sur la réserve naturelle de Behotte** et le gite à chauves-souris (qui appartiennent à Natagora). Des panneaux pourraient sensibiliser aux batraciens et aux reptiles, expliquer le gite et les résultats obtenus…

En pratique, même s’il est entretenu par la commune, le RAVeL appartient à la Région (DGO1) ; il est donc inéligible dans le cadre de BiodiverCité.

Le projet pourrait néanmoins s’organiser de la manière suivante :

* + La Ville pourrait aménager, sur fonds propres, le petit accès nécessaire (dégagement de quelques mètres sur le terrain de la Région).
	+ L’aire de vision serait située sur la propriété de Natagora, qui a donné un accord de principe quant à la mise à disposition de l’espace requis. Pour bénéficier du subside BiodiverCité, la commune doit disposer d’une convention de gestion de longue durée (minimum 15 ans) sur ce terrain. La FRW fournira un modèle de convention-type, qui précise notamment que *« Sauf en cas de faute intentionnelle due au propriétaire, le preneur supporte seul, à l'entière décharge du propriétaire qu'il garantit contre tout recours, toutes les conséquences dommageables résultant d'accidents ou de toutes autres causes que subiraient toute personne à l'occasion de l'occupation du bien ».*
* **Après discussion,** il ressort que ce projet favorisera davantage la sensibilisation que l’action concrète envers la biodiversité. Ce projet, en fonction des autres postes et du budget global, peut être postposé à 2023.
* **Géopark** : il faudrait mobiliser d’avantage le Géopark dans des projets de conservation de la nature. Dans cet esprit, un exemple de balisage au Rocher du Turmont (site de l’Anticlinal – Ry d’Ave) est cité où une simple corde fixe la frontière entre le cheminement des promeneurs et la réserve. Ce dispositif est efficace pour limiter le piétinement à certains endroits. Son coût n’est pas important, mais nécessite tout de même du matériel pour forer dans la roche.
	+ Ce type d’aménagement pourrait être installé sur d’autres sites comme le belvédère (Han), le Gros Tienne (Lessive)…
	+ Les travaux pourraient faire l’objet d’une collaboration avec les Compagnons bâtisseurs.
	+ Louise Mertz abordera le sujet lors d’une prochaine rencontre avec le Géopark. Si les choses se concrétisent, il s’agira d’associer Patrick Lighezzolo et le DNF (qui dispose déjà de devis pour ce genre d’aménagements) à la discussion. Le dégagement de l’anticlinal pourrait aussi être abordé.
* **Jardin partagé de Préhyr** : le Plan de Cohésion Sociale (Stéphanie Galland) dispose d’un jardin partagé (en permaculture) près de la maison de repos. Il est ouvert au public, mais souffre d’un manque de communication. Une aide au développement de ce projet serait la bienvenue.
	+ Des portes ouvertes sont prévues en avril (notamment vers les occupants des logements publics).
	+ Un panneau de sensibilisation pourrait expliquer le projet.
	+ En lien avec les projets développés par Kick, le site pourrait accueillir un compost collectif.
	+ Natagora souhaite travailler davantage avec les publics défavorisés, pas souvent au contact de la biodiversité. A voir si des collaborations sont possibles avec le PCS. Natagora aide l’école d’Eprave dans un projet de plantation.
* **Après discussion,** il ressort que ce projet a besoin d’animations, d’activités… mais que ces éléments ne sont pas éligibles dans BiodiverCité. Il faut donc trouver d’autres formes de soutien (Kick, animation lors de la semaine de l’arbre, explication du compostage…).
* **Jardin de l’ancien presbytère de Laloux** : cet espace fort intéressant appartient à la commune mais est à l’abandon depuis de nombreuses années et a subi de gros dégâts lors de la tempête de juin 2021 (haies ravagées…).
	+ Le projet pourrait intégrer un jardin de curé, un potager partagé, un espace plus naturel, des cheminements, des haies… Attention au statut au plan de secteur.
	+ L’entretien de ce type de projet est fort important et doit être réfléchi avant de se lancer dans les travaux. Mais, le village a une bonne dynamique, avec des jeunes, et ce terrain pourrait aussi être le lieu d’ateliers, d’animations…
	+ Le bâtiment du presbytère fera l’objet de travaux (local de rencontre et logements tremplins) ; il ne sert donc à rien d’aménager ses abords directs pour le moment.
	+ Vu le développement potentiel de ce projet, il convient d’avoir une vue d’ensemble, d’éventuellement phaser les travaux à réaliser et d’estimer leur coût… et leur éligibilité à BiodiverCité.

🡪 Le mesurage et les plans seront établis par le comité local. Annick se charge de relayer les informations.

* **Création d’un sentier en basse Wimbe** : près de Lessive, un sentier pourrait être créé (sur environ 150 mètres) pour éviter de traverser une réserve naturelle. Il suffirait de passer en lisière de la forêt voisine pour conserver une belle vue sur cette prairie fleurie. Ce cheminement permettrait de canaliser le public et d’ainsi éviter des dégâts dans la réserve.
	+ Est-ce que ce projet pourrait être porté par le Comité d’animation de Lessive ? Ou l’école du Dehors ?
* **Pose de nichoirs** : en Famenne, il a été démontré que la pose de nichoirs à chouette chevêche avait eu un effet bénéfique sur les populations. Cette opération pourrait donc se poursuivre. Le moineau friquet est aussi une espère de plus en plus rare. Des actions pourraient aussi être envisagées en faveur de petits mammifères comme le lérot et le muscardin.
* **Abris pour les chauves-souris** : le Service Technique Communal propose d’aménager 3 bâtiments (anciens puits à Wavreille, Belvaux et Han-sur-Lesse) pour les rendre plus accueillants pour les chauves-souris (+ panneau didactique). Le budget estimé est de 4.160 €. Ces zones sont effectivement très intéressantes, notamment Belvaux avec une colonie de Petits Rhinolophes.
	+ Dans le bois derrière le zoning de Rochefort (accès près des Etablissements Monseu), un bâtiment en briques est à l’abandon depuis de nombreuses années. Il pourrait être restauré avec des aménagements en faveur de la biodiversité.

**Conclusions**

La réunion a permis de dégager suffisamment de matière pour rédiger des fiches. Camille Colson va s’y atteler, avec l’aide de tous les participants. Chacun est invité à envoyer ses informations à Camille dès que possible.

L’objectif est de disposer des fiches pour début mai. Ensuite,

* Si le budget global est dans les limites de l’appel à projet 🡪 OK
* Si le budget global est trop élevé 🡪 consultation des participants sur l’arbitrage à réaliser (par mail ou en réunion en fonction des solutions possibles, plus ou moins complexes).

Les fiches doivent être encodées pour le 8 juin, mais doivent aussi passer au Collège auparavant. Et si une convention est nécessaire pour un terrain privé, elle doit passer par le Conseil communal, prévu le 17 mai.

La FRW remercie les personnes présentes pour leur participation et leur intérêt.

 **Fondation rurale de Wallonie**

 Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie

 084/21 98 60 famenne@frw.be

**Merci de votre participation !**

Marie Goovaerts et Alain Jacquet

*Agents de développement*